

COMMUNE de SCIENTRIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

Sous la Présidence de M. Daniel BARBIER, le Maire,

Présents (*par ordre alphabétique*) : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, Sandra FLOQUET, Michel JOYE, LAMBERT Adrien, PARCHET Véronique, PIEUCHOT Sophie, PINGET Philippe.

Absents excusés : DESALMAND Nadège (a donné procuration à FLOQUET Sandra)

Absents : /

Madame Patricia DEAGE est nommée secrétaire de séance.

Présentation de l'Office Nationale des Forêts (fonctionnement, rôle et actions sur la commune).

Début de séance du conseil municipal à 21h30 :

Il est signalé que des élus ne reçoivent pas certains mails de la maire (précédent compte rendu et règlement non reçus). Il est proposé de faire des tests et de vérifier dans les spams.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante s'ils ont d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2020.

Aucune remarque n'est formulée ; **le compte-rendu de la séance est adopté à l'unanimité.**

2. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

La Loi NOTRe stipule l'adoption d'un règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent l'installation du conseil municipal. Il est précisé que ce règlement est évolutif, il pourra se compléter en fonction de l'organisation du conseil (possibilité de rajouter des clauses)

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante s'ils ont d'éventuelles remarques sur le règlement.

Aucune remarque n'est formulée ; **le règlement du conseil est adopté à l'unanimité.**

3. Nomination d'un référent sécurité routière

La préfecture de Haute-Savoie met en œuvre de 2018 à 2022 un plan de sécurité routière à travers un Document Général d'Orientation (DGO).

La mairie de Scientrier désigne **Monsieur JOYE Michel**, domicilié au **223 Route de Ruy - 74930 SCIENTRIER**, comme référent sur cette thématique pour suivre les enjeux de ce plan.

4. Délégation de signature à la directrice générale

Le principe de la délégation de signature est de permettre à la Directrice Générale, Madame SORIN AGUAYO, de signer sur un ou plusieurs domaines spécifiques correspondant aux fonctions qui lui sont confiées.

Il s'agit de signer pendant la durée du mandat municipal les courriers, les correspondances, les documents et les attestations relatifs à l'administration courante de la commune.

De signer également l'ensemble des pièces liées à la gestion des Ressources Humaines (*inscription aux formations du personnel, demande de congés, note de frais, attestations, état de service entre autres*) et les commandes inférieures au seuil des marchés publics dispensées de procédure de passation.

Cette délégation exclue les arrêtés, les contrats et les actes concernant la représentation de la commune et de l'ensemble des décisions que le maire prend par délégation de conseil municipal.

Aucune remarque n'est formulée ; **la délégation de signature est adoptée à l'unanimité.**

5. Subventions aux associations 2020 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que des demandes de subvention ont été déposées par des associations.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

- Le Bel Âge 400.00 € (identique année précédente)
- ADMR 1'063.82 € (conforme aux calculs liés au nombre d'habitants)
- France Handicap 100€ (identique année précédente)

Il est convenu à l'unanimité de demander des précisions sur le mode de calculs de l'ADMR. FLOQUET Sandra se porte volontaire pour représenter la Mairie auprès des assemblées de l'ADMR.

L'aide au Téléthon s'effectuera en fin d'année en fonction de la possibilité ou pas de réaliser des actions dans la commune (selon le protocole sanitaire en application).

Pour la SPA, des renseignements doivent également être demandés pour mettre en place des actions ciblées (notamment pour la stérilisation des chats).

6. Modification des arrêtés des associations Zumba et Sabres Laser

En raison de l'arrêt de l'activité de la zumba dans la salle polyvalente, **le conseil municipal vote à l'unanimité la modification de son arrêté.**

Au vu du changement de présence de l'association Sabres Laser (uniquement le mercredi de 17h à 21h), une modification tarifaire s'applique (400€ au lieu de 700€), **le conseil municipal vote à l'unanimité la modification de son arrêté.**

7. Approbation de la nouvelle procédure d'envoi de données INSEE

L'INSEE est chargé de la tenue du RÉPERTOIRE NATIONAL D'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES (RNIPP) qui est mis à jour grâce aux données d'état civil des communes.

Les modalités d'envoi de ses données ont évolué depuis 1982 et désormais il est nécessaire d'utiliser une application dédiée : AIREPPNET. Cette plateforme web a été instaurée d'office pendant le confinement, elle devient une priorité pour l'INSEE qui régularise son fonctionnement auprès des mairies.

Pour cela, les élus autorisent à l'unanimité la procédure qui s'y applique :

- Ouverture du compte sur la plateforme
- Tests techniques d'envoi des données
- Engagement mutuel de fonctionnement (acte d'engagement et/ou convention)

8. Validation des modifications en gestion du personnel

Le conseil municipal valide la prolongation du contrat saisonnier technique (2 mois jusqu'au 30 novembre 2020), le refus de titularisation pour le poste d'agent entretien/restauration (poste vacant), les primes pour la DG et la poursuite de stage pour le poste chargé d'accueil.

L'ensemble des orientations RH seront présentés dans les prochains conseils de 2020.

9. Questions diverses :

- Point d'avancement des travaux de la nouvelle mairie
- Déclaration frontaliers et nationalités suisses (mis à jour du tableau)
- Mesures COVID en application
- Opération Octobre Rose (validation des actions menées : 25 parapluies commandés, utilisation de la décoration précédente, manifestation avec Arenthon à confirmer)
- Participation des élus à plusieurs réunions (SRB, SM3A, SYANE et SIVU Espace Nautique du Foron), ils en font une synthèse. Ces séances concernaient les élections de leurs membres (présidents et vice-présidents) et pour le SIVU le sujet concernait les travaux à la piscine (mise aux normes).
- Missions et orientations de la Direction Générale de la mairie

Fin de séance du conseil municipal à 22h55